

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 26 MAI 2020

Date de convocation : 18/05/2020

2020 - 017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15 en présence : 15 votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS.

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°17 : TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité directe locale et la disparition de la taxe d'habitation.

Il propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce qui suit compte tenu la réforme de la fiscalité directe locale :

	BASE D'IMPOSITION	TAUX FIXES	PRODUITS
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	315 500 €	17,04	53 761 €
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	13 400 €	46,12	6 180€
TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT			59 941 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 26 mai 2020.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE